

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20261013-78_2026-DE

Nombre de conseillers

en exercice 19

présents 17

votants 19

L'an deux mil vingt-six, le **TREIZE OCTOBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2026PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	MARTIN Yves	GAVALAND Cédric
CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	BOUCHET Stéphanie	MOREAU Karine	GUEGAN Alan
CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	FRICAUD Yoann	ROORYCK Olivier	CARCREFF Sylvie
BONNET Claudine	CORBIN Pierre-Marie			

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRISNARD Béatrice (pouvoir à BODIER Jean-Michel) ; VERGNES Stéphanie (pouvoir à RABU Sophie)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CORBIN Pierre-Marie

OBJET :**78/2026****TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA COUTRIE**

M. le Maire expose que TE44 doit procéder à un renforcement du réseau électrique rue de la Coutrie.

Etant donné que cette rue doit faire l'objet d'un réaménagement dans les années à venir, le Conseil Municipal avait, lors du précédent mandat, demandé à TE44 d'étudier la possibilité d'effacer les réseaux lors du renforcement du réseau électrique.

Cette étude, aujourd'hui réalisée conclue à un reste à charge estimé pour la commune de 27 462,78 € pour l'effacement des réseaux télécom, étant précisé que TE44 prend à sa charge le renforcement des ouvrages électriques.

A ce montant s'ajoute également la pose de fourreaux d'attente pour l'enfouissement de l'éclairage public et le remplacement de 2 candélabres situés en face de la mairie, sur un tronçon non concerné par le programme de renforcement du réseau pour un montant de reste à charge estimé de 20 157,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide :

- D'effacer les réseaux rue de la Coutrie et de prendre à sa charge une partie du coût de l'effacement des réseaux de télécommunication pour un montant de 27 462,78 €
- De remplacer 2 candélabres et de poser des fourreaux d'attente pour l'enfouissement de l'éclairage et de prendre à sa charge une partie du coût de ces travaux pour un montant de 20 157,73 €
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

